

**Compte-rendu de réunion du conseil municipal**  
**Séance du 20 janvier 2015 – 16 h 30**

*Sous réserve de son approbation*

L'an deux mille quinze, le vingt janvier, à seize heures trente minutes, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 13-01-2015

Présents : M. BESSIERE Jean-Claude. Mme BOGET Chantal. Mme CETTOUR Nadège. M. FERRERO Jean-Jacques. Mme GENEIX Jeannine. M. GUEYTTE Dominique. M. MICHEL Pierre (jusqu'au point 3). M. PACAUD Didier. Mme PONSON Annie. M. TARDY Lionel (à partir du point 4).

Absente excusée : Mme HUGUES Annie (procuration à Mme Josy OLIVIER).

1. **Nomination** d'un secrétaire de séance, **approbation** du compte rendu du 18 décembre 2014  
Secrétaire : Chantal Boget. Compte-rendu du 18 décembre approuvé.

## 2. **Finances**

### **Virement de crédits en section de fonctionnement, délibération n° 1**

Le service de fiscalité directe locale avait informé la mairie que la loi de finances rectificative de décembre 2013 faisait supporter la moitié du dégrèvement de cotisation foncière dont certaines entreprises avaient bénéficié. Cette somme de 342 € n'avait pas été prévue au chapitre 014, il convient donc d'effectuer un dernier virement de crédit pour pouvoir l'intégrer au budget 2014.

Le maire propose à l'assemblée la décision modificative suivante :

#### **Crédit à ouvrir**

Dépenses de fonctionnement Chapitre 014

article 7391178 Autres dégrèvements sur contributions directes + 342,00 €

#### **Crédit à réduire**

Dépenses de fonctionnement – Chapitre 65

article 6558 Autres contributions obligatoires - 342,00 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

**VOTE : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention(s) : 0**

**ACCEPTE** le virement de crédits proposé

## 3. **Personnel**

### **Avancement de grade d'un agent, mise à jour du régime indemnitaire, délibération n° 2**

**Avancement de grade d'un agent** (suppression du poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe 28 h par semaine et création d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe 28 h par semaine)

Le maire informe le conseil qu'elle a proposé à la dernière commission administrative paritaire, l'avancement de grade de l'agent actuellement adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe sur un temps non complet de 28 h par semaine sur le grade d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe. La CAP ayant donné un avis favorable, elle propose à l'assemblée de créer le poste correspondant à cette évolution de carrière et modifier le tableau des effectifs.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

**VOTE : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention(s) : 0**

**Approuve** la proposition du Maire

**Décide** de créer un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet pour 28 h par semaine

**Décide** de supprimer le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour 28 h par semaine

**Charge** le maire d'assurer la publicité de vacance de l'emploi auprès du centre de gestion.

#### **Mise à jour du régime indemnitaire**

Pour valoriser le travail et rendre plus lisible le régime indemnitaire, la mensualisation des IAT et IEMP sera généralisée à tous les agents, les arrêtés individuels seront repris en conséquence.

#### 4. Urbanisme, arrêt de la révision allégée du PLU (présentation par Karine Cazettes),

Le bureau d'étude présente cette révision allégée et rappelle que l'on n'a pas le droit de toucher aux objectifs de départ notamment accroître l'attractivité communale, faciliter l'agriculture, augmenter les services aux personnes et les capacités d'accueil, maintenir la solidarité. Le nouveau document doit tenir compte du Grenelle environnement : lutte contre l'étalement urbain et contre la rétention foncière. La surface disponible constructible totale sur la commune et plusieurs nouveautés sont présentées : pastilles, zone Nt puis lecture est faite de la délibération suivante :

**Objet : Arrêt de la Révision Allégée n°1 du PLU - Bilan de la concertation, délibération n° 3**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'objet de la réunion qui est :

- d'arrêter le projet de révision allégée n°1 du PLU
- de dresser le bilan de la concertation.

Madame le Maire présente ensuite le projet de révision allégée n°1 du PLU.

Madame le Maire présente également le bilan de la concertation :

Elle rappelle les modalités de concertation (concertation prévue à l'article L 300.2 du Code de l'Urbanisme) fixées par la délibération du **20 Septembre 2013**, à savoir :

- l'information de l'ouverture de la concertation par publication dans un journal local,
- l'ouverture d'un registre d'observations tenu par les services municipaux avec la mise à disposition des études spécialisées au fur et à mesure de leur réalisation et du document provisoire.

L'avis d'ouverture de la concertation a été publié en caractères apparents dans le journal « Alpes et Midi » le 11 octobre 2013.

Un registre a été ouvert du 3 octobre 2013 au 20 janvier 2015 aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Neuf observations ont été marquées sur le registre :

- Six portaient sur des demandes de constructibilité,
- Une sur un projet agricole
- Deux sur des levées de servitudes (Emplacement réservé ou servitude L 123-1-5-III 2°)

Seules les observations ne remettant pas en cause les orientations du PADD ainsi que les grands principes communaux ont été prises en compte. De même, des adaptations ont dues être effectuées pour répondre aux exigences de la Loi ALUR.

Les documents constituant le dossier de révision allégée (études spécialisées au fur et à mesure de leur réalisation et document d'étude provisoire) ont été mis à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Une réunion publique de synthèse a eu lieu le 7 Octobre 2014 pour présenter le projet. Onze personnes étaient présentes. Il n'y a eu aucune remarque. Une remarque est arrivée tardivement et a été traitée.

**Vu** la délibération du **20 Septembre 2013** prescrivant l'élaboration de la révision allégée n°1 du PLU et fixant les modalités de la concertation,

**Vu** le projet de révision allégée n°1 du PLU et notamment le rapport de présentation, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement accompagné des documents graphiques et les annexes,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

**Vu** l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme et en particulier son 7<sup>ème</sup> alinéa,

**Vu** les articles L 123-6 à L. 123-12 du Code de l'Urbanisme,

**Vu** l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme,

**Vu** l'article R. 123-21 du Code de l'Urbanisme,

Où le bilan de la concertation présenté par Madame le Maire,

**Considérant que** le projet de révision allégée n°1 du PLU est prêt à être transmis aux personnes publiques concernées en vue de la réunion d'examen conjoint et aux commissions concernées, pour avis,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

- Prend acte du bilan de la concertation présenté par Madame le Maire
- Arrête le projet de révision allégée n°1 du PLU de la Commune de **ROSANS** tel qu'il est annexé à la présente délibération, par... 11 voix POUR, 0 ... CONTRE et ... 0 . ABSTENTION.
- Précise que le projet de révision allégée n°1 du PLU sera communiqué pour avis :
  - aux personnes publiques associées désignées à l'article L. 123-13 7<sup>ème</sup> alinéa du Code de l'Urbanisme,
  - à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers,

- à l'Autorité Environnementale.

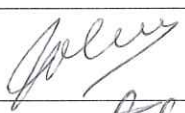

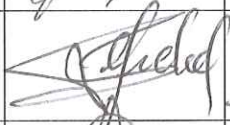

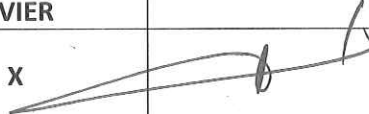
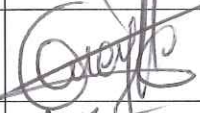
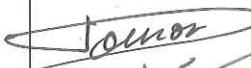


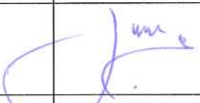
La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois conformément aux dispositions de l'article R 123-18 du code de l'urbanisme.

### 5. Questions diverses

Néant

Séance publique levée à 11 h 00.

	Présent	Signature		Présent	Signature
OLIVIER Josy, Maire	X		GENEIX Jeannine	X	
MICHEL Pierre 1 <sup>ère</sup> adjoint	X		HUGUES Annie	Absente excusée, procuration à Josy OLIVIER	
FERRERO Jean-Jacques, 2 <sup>ème</sup> adjoint	X		PACAUD Didier	X	
GUEYTTE Dominique, 3 <sup>ème</sup> adjoint	X		PONSON Annie	X	
CETTOUR Nadège, 4 <sup>ème</sup> adjointe	X		TARDY Lionel	X	
BESSIERE Jean-Claude	X				
BOGET Chantal	Secrétaire de séance	